



Paris le 3 juillet 2026

VICTOIRE POUR LA PROTECTION DES ENFANTS !

Le 1^{er} juillet 2026, l'Assemblée nationale a adopté définitivement le texte la proposition de loi n°214/2025-2026 visant à assurer le droit de chaque enfant à être assisté d'un avocat dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative et de protection de l'enfance.

A compter du 6 janvier 2027, tous les enfants suivi.es par un juge des enfants dans le cadre d'une procédure d'assistance éducative seront assisté.es et par conséquent indéniablement mieux protégé.es.

Quelle victoire !

Le parcours fut éprouvant, particulièrement au Sénat, où notamment l'expérimentation a failli être réintroduite par voie d'amendements.

L'adoption de ce texte est le fruit d'une mobilisation et d'un engagement sans faille pour les enfants de collectifs, notamment d'anciens enfants placé.es, de parlementaires, de syndicats dont notre Syndicat.

Avocat.es d'enfants, nous savons combien notre intervention en assistance est essentielle, en amont, durant, et après l'audience, et sur le long court.

La commission droits des enfants s'organise d'ores et déjà pour proposer rapidement des formations en assistance éducative validantes au titre de la formation continue, accessibles en distantiel, afin que nous soyons collectivement à la hauteur des enjeux.

Ce texte est une victoire, mais nous sommes lucides. Il ne va pas mettre fin à l'insuffisante protection des enfants dans notre pays.

Il ne va pas régler le problème du manque de moyens alloués à la justice des enfants, ni le manque de moyens de la protection de l'enfance, qui sont les piliers de la protection.

Nous constatons que le projet de loi relatif à la protection des enfants déposé le mercredi 27 mai 2026, derrière les effets d'annonce, n'a en réalité rien d'ambitieux. Notamment, il ne reprend que très partiellement les recommandations de la CIVIISE, ou encore les recommandations du rapport sur les manquements des politiques publiques de protection de l'Enfance du 8 avril 2025.

Alors le SAF, s'il se réjouit de la victoire, ne baisse pas sa vigilance pour se battre et défendre les droits des enfants et un réel changement de paradigme dans la protection qui leur est octroyée.